



Évacuation eaux usées refusée par le voisin...

Par **fourmibleue**, le **25/03/2010** à **22:00**

bonjour

nous avons acheté un terrain constructible dans le but d'y monter une petite maison. Dans la rue d'accès il n'y a pas d'égout, l'égout le plus proche passant dans la rue derrière les maison voisines. mon voisin A le plus proche, qui est aussi le vendeur du dit terrain, nous autorise à nous raccorder sur son réseau qui passe à quelques mètres de notre terrain. le problème est que son égout à lui est raccordé sur l'égout d'un autre voisin B qui se jette lui dans la conduite communale, et cette personne refuse catégoriquement une nouvelle surcharge de son réseau de peur d'un accident. Est-il en droit de nous empêcher de nous raccorder sur notre voisin A ? merci pour votre réponse

Par **francishop**, le **26/03/2010** à **23:21**

Bonsoir,

[citation]Est-il en droit de nous empêcher de nous raccorder sur notre voisin A ? [/citation] Sur votre voisin : Certainement pas.

Par contre sur son réseau il est logique qu'il intervienne à l'accord ou refus.

Pour résumer :

Votre vendeur vous accorde un droit sur ce qui ne lui appartient pas.

Avant de vendre, il aurait été sage d'aller quérir un accord pour un second raccordement.(C'est à ce moment qu'on négocie : Je vends XXX je vous ristourne X)

Il est d'autant surprenant d'avoir obtenu un certificat d'urbanisme positif sur la parcelle vendue, (à moins que la surface permette un dispositif individuel).

Cordialement.